



INDÉPENDANCE AM

Dispositif du traitement des réclamations et des plaintes

Indépendance AM, conformément à la réglementation, dispose et maintient une procédure opérationnelle de traitement raisonnable et rapide des réclamations et des plaintes adressées par ses clients.

Une réclamation ou une plainte est une déclaration actant du mécontentement du client envers le professionnel.

Toute réclamation est à adresser à l'attention du Responsable de la Conformité par courriel : contact@ie-am.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Indépendance AM
20, avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Indépendance AM s'engage à répondre à toute réclamation dans un délais maximum de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de désaccord persistant, le client a la possibilité de saisir le médiateur indépendant de l'AMF pour les services d'investissement :

Autorité des Marchés Financiers

Madame Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

17, place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>